Salle des Roussoles

Tarifs 2026

		Habitant de la commune	Habitant hors de la commune		Habitant de la commune	Habitant hors de la commune	mise à disposition possible	
		sans la cuisine			avec la cuisine			
salle selon le nombre d'usagers	Vin d'honneur/Réunion (3 heures)	90 €	135 €		NEANT	NEANT	NEANT	
	Obsèques (3 heures)	60 €	90 €		NEANT	NEANT	NEANT	
SALLE 1	**salle festive complète** (290 m²) Repas (180personnes) Réunion (290 personnes)						sono	video
	Journée de 9 H à 2 H le lendemain	310 €	465 €		370 €	555 €	60 €	
	2 jours de 9 H à 2 H le surlendemain	440 €	660 €		530 €	795 €	60 €	
SALLE 2	**salle festive moyenne** (190 m²) Respas (120 personnes) Réunion (190 personnes)						sono	video
	Journée de 9 H à 2 H le lendemain	250 €	375 €		310 €	465 €	60 €	
	2 jours de 9 H à 2 H le surlendemain	350 €	525 €		440 €	660 €	60 €	
SALLE 3	**salle festive petite** (100 m²) Repas (60 personnes) Réunion (100 personnes)							
	Journée de 9 H à 2 H le lendemain	190 €	285 €		250 €	375 €	NEANT	
	2 jours de 9 H à 2 H le surlendemain	260 €	390 €		350 €	525 €		

A/ Les arrhes (25%) seront calculés sur le prix de la salle uniquement et acquis en cas de désistement (voir règlement).

B/ les locations pour Les Associations communales sont définies comme suit :

1 Assemblée Générale (gratuit)
1 manifestation lucrative gratuite

C/ Toutes autres occupations par des associations communales feront l'objet d'un conventionnement.

D/ Pour les nouvelles associations, dépôt en Mairie :
- Statuts de l'association.
- Objet et But de l'association.
- Récépissé de déclaration d'association de la préfecture.
- Assurance de responsabilité civile au nom de l'association.

Suite à ce dépôt et validation de l'équipe municipale la gratuité pourra être demandée.

E/ Les réservations faites par des associations hors commune seront soumises aux tarifs hors commune.

F/ La gratuité de la salle sera accordée aux instances intercommunales (Etat, Syndicat, etc…)

Mis à jour le 1er janvier 2025